

**Intervention de Cécile Coudriou**  
**Présidente d'Amnesty International France**  
**Lycée international François 1<sup>er</sup> - vendredi 5 avril 2019**



Il y a 70 ans était proclamée la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) au palais Chaillot à Paris. Première mesure dans ce sens prise au niveau international, cette déclaration a alors été l'expression d'un espoir partagé de paix et d'un ordre mondial durable. De nombreuses cartes postales, timbres et même régulièrement des monnaies commémoratives furent et sont encore publiés. Toutefois, force est de constater que de nombreux conflits existent encore. Afin d'évoquer ces problèmes, mais également les avancées, de se souvenir de ce rassemblement d'ampleur inédite, la présidente d'Amnesty France Cécile Coudriou s'est rendu au lycée international François 1<sup>er</sup> échanger avec de nombreux lycéens. Encore merci à elle pour son intervention.

Le premier point abordé par Cécile Coudriou est la question du statut des membres d'Amnesty International. Est-ce un métier ? Absolument pas, explique la présidente. Si quelques personnes en charge de l'organisation de l'ONG sont rémunérées, la plupart sont purement bénévoles et militants. Comme elle par exemple. Professeur de communication à l'université Paris XIII, elle s'est progressivement impliquée dans Amnesty sans jamais en faire sa profession. De fait, notre invitée nous explique qu'en prenant part aux activités d'Amnesty, on est très vite responsabilisé. Chacun a le choix d'accepter les tâches ou non mais, une fois acceptées, il faut consentir se voir confier des missions toujours plus importantes.

Par ailleurs, les 70 ans de la DUDH ont été l'occasion de se repencher sur ce texte, le premier à régir les droits à l'international. C'est avant tout un idéal que chaque pays se doit, sinon de respecter, du moins s'en rapprocher. La déclaration n'a en effet aucun pouvoir juridique contraignant, aucune sanction ne pouvant être imposée aux pays signataires qui ne respecteraient pas ces droits. Né d'une volonté de « plus jamais ça » à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le texte a alors été ratifié par quarante-huit pays sur les cinquante quatre présents. Aucune voix contre, souligne la présidente, mais deux pays qui n'ont pas pris part au vote et huit autres qui se sont abstenus. Ceux qui s'étaient abstenus étaient avant tout des pays satellites de l'Union Soviétique.

Dans cette déclaration, trente articles furent rédigés. Trente articles à valeur universelle, inaliénables, indivisibles et interdépendants, divisés en deux catégories : les droits civils et politiques d'une part comme le droit de ne pas être torturé mentionné par l'article cinq, et les

droit économiques, sociaux et culturels. La présidente d'Amnesty France insiste sur les liens existant entre les différents articles. D'aucuns ne considéreraient spontanément que le droit au logement ou celui au travail, à l'expression comme liés. Pourtant, c'est tout le contraire affirme Mme Coudriou. En perdant notre travail, nous perdons évidemment souvent notre logement mais aussi notre droit à la parole. Les personnes dans une situation précaire sont moins écoutées et/ou ont moins la possibilité de protester, de défendre leurs idées. Ainsi « tout est lié ».

Au départ simple proclamation d'un idéal commun, sans grande valeur contraignante et sans aucune valeur juridique, la DUDH s'est vue par la suite complétée par nombre d'autres textes. Par exemple deux pactes, le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ces derniers contraignants en 1976. D'autres accords furent également décidés en parallèle comme la convention de Genève sur le statut des réfugiés dès 1951 ou la convention relative aux droits de l'enfant plus tardive, en 1989. Le rôle des organisations non-gouvernementales est ici à souligner d'après Cécile Coudriou.

La DUDH n'est pas uniquement une déclaration adoptée en 1948, mais un texte qui se complète et qui s'actualise en fonction des époques et des sociétés. Et dans ces modifications, les ONG ont un rôle à jouer.

Et c'est à cette fonction qu'est particulièrement lié Amnesty. Cela dû à ses origines mêmes. Créée presque par hasard, à la suite d'un appel d'un avocat londonien Peter Benenson dans *The Observer*, l'organisation a pour but de défendre les libertés dans le monde. En 1960, deux étudiants sont arrêtés à Lisbonne après avoir porté un toast « à la liberté » dans le Portugal salazariste. Indigné, Benenson écrit donc une tribune à laquelle répondent plusieurs milliers de personnes à travers toute la planète. Comprenant qu'un tel mouvement ne doit être perdu, l'avocat décide de créer Amnesty dans le but de « transformer son indignation en action ».

L'organisation sera symbolisée par une bougie, symbole de l'espoir, entourée néanmoins de barbelés. Aujourd'hui, le mouvement mondial, appelé ainsi par Cécile Coudriou, rassemble plus de sept millions de personnes, dans 150 pays ou territoires et permet de faire signer des pétitions et de récolter de l'argent. Il existe ainsi un lien entre l'organisation et la DUDH par cette volonté de promouvoir les droits déclare la présidente.

De plus notre invitée déplore que beaucoup ne connaissent pas réellement l'action d'Amnesty, bien que sachant son nom. Signer une pétition peut paraître comme dérisoire. Pourtant, c'est sur cette action que s'est fondée l'organisation, par l'appel de l'avocat londonien : l'effet Benenson. Si une personne seule ne peut avoir un impact, une signature, à la suite d'une autre, qui elle-même est dans la continuité d'autres... permet d'avoir une réelle influence sur les dirigeants. De plus, souligne Mme Coudriou, Amnesty possède un « statut particulier » : en contact avec de nombreux dirigeants, ses membres peuvent demander que des noms de personnes soient cités à tel ou tel sommet, augmentant ainsi la pression non seulement populaire mais également politique. Elle possède aussi un rôle dit « consultatif » à l'ONU et dans diverses institutions, ce qui lui permet naturellement de jouer un rôle de premier plan et d'influencer différentes décisions.

Mais Amnesty, ce n'est pas uniquement des papiers, mais aussi des actions insiste notre invitée. Grâce aux dons, l'organisation peut employer plus de 100 chercheurs, produire environ 70 rapports par an et 650 communiqués de presse. Menant ses propres investigations, ses propres recherches, elle peut ainsi s'appuyer sur des preuves concrètes et indéniables. Un

autre point fort de l'ONG (Organisation Non Gouvernementale). Cette pression, elle peut l'exercer à travers ses membres par ailleurs. De régulières actions internationales sont menées, comme par exemple contre Shell il y a de cela quelques années, obligeant la firme à prendre certaines mesures dans ses exploitations.

L'organisation se fixe des lignes claires : cibler les gouvernances, instances politiques et groupes armés mais également les institutions financières internationales et les organisations intergouvernementales sources d'irrégularités. Aucune action directe dans les manifestations (soutien direct à certaines revendications...) n'est cependant effectuée précise Cécile Coudriou. L'ensemble devant respecter les quatre principes adoptés et indiscutables : la solidarité internationale, l'interdépendance (notamment financière pour des questions d'impartialité et de crédibilité, d'où l'importance des dons), l'impartialité, et la démocratie (respectée au sein de l'organisation par des votes réguliers).

La présidente d'Amnesty International France, Cécile Coudriou, nous a ensuite présenté les différentes thématiques de travail de l'ONG. Parmi celles-ci, nous pouvons distinguer plusieurs grands axes majeurs comme le fait d'être réactif aux crises ainsi qu'aux conflits armés et à la protection des populations. En 2013, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté le Traité sur le commerce des armes (TCA) à la suite de sa signature par 130 Etats. La campagne de l'ONG pour ce traité avait débuté dès 2003.

A l'heure actuelle, de multiples conflits ont lieu à travers le monde, on peut penser par exemple à celui entre le Yémen et l'Arabie Saoudite. Amnesty International dénonce une complicité européenne par rapport aux crimes qui sont commis au Yémen. En effet, la France vend par exemple des armes à l'Arabie Saoudite et aux Emirats arabes unis, qui sont les principaux acteurs de ce conflit.

De plus, la pratique du viol comme arme de guerre est toujours utilisée dans certains pays. Au Soudan du Sud par exemple, les civils sont tués et brûlés vifs et des femmes, des jeunes filles sont victimes de viols collectifs et enlevées. Dans tous les camps, les personnes qui se livrent à des atrocités devraient comparaître en justice : « ceux qui commettent les pires crimes ne doivent plus pouvoir se mettre à l'abri » comme le dit Amnesty International.

L'ONG lutte contre la torture et la peine de mort. Cécile Coudriou expliquait qu'au début de la création de cette organisation, seulement seize pays ne pratiquaient pas la peine de mort, aujourd'hui ce nombre heureusement bien augmenté. On est passé d'un tiers à deux tiers des pays signataires qui ne la pratiquent plus. La peine de mort a par exemple été abolie dans plusieurs Etats américains. Ce processus se fait en plusieurs étapes, il faut l'abolir en théorie (via signatures de traités par exemple), puis l'abolir définitivement en pratique. Or cette dernière étape est plus difficile, plus longue à mettre en place. L'organisation essaie de lutter également contre l'impunité. En 2002, la Cour pénale internationale (CPI) entre en fonction. Cependant, la CPI est souvent critiquée pour se focaliser principalement sur les pays d'Afrique. C'est notamment grâce au combat d'Amnesty durant de longues années que des dispositions à l'encontre de la torture ont été prises.

De plus, depuis plus de cinquante ans, ce sont des dizaines de milliers d'opinions qui sont libérées grâce aux revendications de liberté d'expression de l'ONG. Madame Coudriou nous a parlé de la surveillance en Chine et partout dans le monde. Le lanceur d'alerte américain Edward Snowden a dénoncé par exemple plusieurs programmes de surveillance de masse aux USA et au Royaume-Uni.

Amnesty International défend les droits humains et veut également lutter contre les discriminations LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexes), ou bien des

discriminations contre les musulmans, contre les Roms, plus généralement contre des minorités. Grâce à leur engagement, l'ONU a adopté en 1998 le statut de Rome créant la susnommée CPI. On observe de nombreuses avancées dans le monde contre les discriminations LGBTI comme à Taïwan par exemple, qui a commencé à dépénaliser l'homosexualité. Brunei en revanche a durci sa politique en instaurant la mort par lapidation pour les relations entre personnes de même sexe (ainsi que l'amputation pour vol). Grâce à George Clooney qui a encouragé le boycott des hôtels de luxe de Brunei, cette affaire est devenue publique et accessible, à la portée de tous. Pour Amnesty International, « Brunei doit immédiatement revenir sur ses projets d'application de ces peines et réviser son Code pénal dans le respect de ses obligations relatives aux droits humains ».

De plus, comme le rappelle Denis Mukwege, prix Nobel de la paix 2018, les « ressources naturelles, or, coltan, cobalt et d'autres minéraux minerais stratégiques, alimentent la guerre, source de violence et de pauvreté extrêmes en République Démocratique du Congo (RDC) ». Les minerais sont extraits dans des conditions dangereuses et le plus souvent par des enfants victimes de violences sexuelles et d'autres formes d'intimidation.

Pour agir, Amnesty nous invite à signer des pétitions, à en parler autour de nous.

Après sa présentation, nous avons pu poser des questions à la présidente d'Amnesty France, parmi celles-ci on retrouve notamment :

### **Quel parcours ?**

Cécile Coudriou nous a expliqué qu'il fallait avant tout ne pas avoir peur de la charge de responsabilité, ni de s'exprimer devant un public. Initialement, elle était membre d'un groupe local et faisait partie du conseil régional puis lors d'une réunion, Madame Coudriou est ensuite devenu responsable de la région. Elle a donc fait partie du bureau exécutif pendant quatre ans avant de faire une pause d'un an où elle a pu tenir des conférences. Faire une coupure est totalement acceptée. Cécile Coudriou est maintenant porte-parole, s'exprime devant les médias, fait beaucoup d'interventions en public, se rend au forum mondial et à des réunions internationales.

### **Comment faire pression sur la Chine ?**

La présidente disait qu'il était difficile de faire pression sur la Chine. L'ONG possède certes un bureau à Hong-Kong, mais les personnes ne peuvent pas faire de recherches sur le terrain. Il faut passer par des avocats et par la communauté internationale. Lors de la dernière visite du président chinois Xi Jinping en France, Amnesty International avait demandé personnellement à Emmanuel Macron de parler au président chinois des droits humains en Chine.

### **Amnesty International est-elle réellement une organisation impartiale ?**

L'ONG incarne une certaine forme d'impartialité. En effet, celle-ci ne sollicite pas de don et si don il y a, alors l'organisation vérifie toujours la provenance de l'argent. Environ 90% des fonds viennent des particuliers et cet argent permet de payer davantage de chercheurs sur le terrain ou encore des missions sociales, comme nous l'explique la présidente d'Amnesty International France.

## **Les pétitions sont-elles le moyen le plus efficace pour agir ?**

Il faut « distinguer pétition et pétition ». Ce moyen connaît certaines limites. Le risque majeur est celui de la « dilution » s'il y en a trop. Des recherches approfondies et rigoureuses sont obligatoires avant toute mise en ligne de celles-ci. De plus, il existe un certain degré d'importance des pétitions et parmi elles, certaines peuvent être considérées comme peut-être plus importantes que d'autres. La présidente d'Amnesty International France évoque d'autres formes d'engagement comme le simple fait d'en parler autour de soi, interroger les citoyens dans la rue, ne pas rester seulement spectateur mais vouloir essayer de changer les choses. Il est possible par exemple de créer des antennes-jeunes qui incarnent les valeurs défendues par l'ONG au sein d'un lycée par exemple !

Nous remercions sincèrement Madame Cécile Coudriou pour son intervention au sein de notre établissement.

**Flore DELBOSC et Flavien TESSON (TS4)**